

Vol 35, n° 411

D.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 25230 ex 1

86 Cote : B

Rôle

CRISES DANS LA

Imposture et violences

VINGT et un morts entre les deux tours d'une élection présidentielle... Un bilan effrayant et malheureusement « classique » dans nombre de régions du tiers-monde. Mais, en mai dernier et en Nouvelle-Calédonie, il s'agissait de ce tiers-monde « de type colonial » qui fait partie de la République française et dont une partie de la population autochtone mélanésienne lutte pour l'indépendance.

Le gouvernement de M. Chirac a laissé en héritage au président réélu un gâchis calédonien qu'il faudra réparer au plus vite. Il lui faudra aussi, dans l'ensemble de l'outre-mer français, poursuivre, sur les plans économique et social, la tâche amorcée entre 1981 et 1986 dans les domaines politique et administratif alors que les populations locales, pluri-ethniques, restent tiraillées entre le désir du maintien du statu-quo et la crainte d'une trop grande dépendance à l'égard de la métropole. (Lire page 10 l'article de Jean-Luc Mathieu.)

Par JEAN-MARIE KOHLER •

Septembre 1984 n'était plus qu'un mauvais souvenir pour les Calédoniens. Ils étaient persuadés que plus jamais une minorité indigène ne tenterait de reprendre par la force, au nom de l'éthnie autochtone, le contrôle de ce territoire que la France possède depuis plus de cent trente ans. Les Blancs s'étaient armés et organisés pour ne pas se laisser surprendre une nouvelle fois. Le gouvernement avait entrepris une consolidation « irréversible » de la présence française. Les mises en garde des indépendantistes ne donnaient plus guère d'inquiétudes aux Européens : les Mélanésiens devaient redevenir cette population marginale et dominée qui n'inspire que condescendance ou mépris à la plupart des Calédoniens. Mais tout a basculé en avril 1988 à l'occasion des élections faites pour consacrer le nouvel ordre des choses. Que s'est-il produit ?

Si l'on écoute le seul discours officiel, l'explosion d'avril 1988 est incompréhensible. L'imputer à des interventions extérieures (de la Libye, par exemple) ne permet nullement d'expliquer sa force et ses modalités. Mais les derniers développements de la dynamique indépendantiste dévoilent leur logique dès lors que l'on identifie les mécanismes qui les ont suscités.

Les partis conservateurs présentent la société calédonienne comme une communauté pluri-ethnique réalisée, dotée d'une identité propre et d'un projet social résultant d'un large consensus. Il n'y aurait plus que des Calédoniens, pareillement attachés à leur « Caillou », résolus à rester français « dans leur immense majorité ». D'ailleurs, tout le monde (ou presque) serait métis ; se réclamer d'une ethnité serait anachronique et incongru. Les inégalités et les ségrégations coloniales auraient disparu avec la suppression du « régime de l'indigénat » en 1946. Et, pour assurer la paix, l'application du principe démocratique « un homme, une voix » représenterait, conjuguée avec la fermeté de l'Etat, une voie parfaitement appropriée. Dans cette Calédonie moderne et libérale, le *statu quo* est proclamé profitable à toutes les composantes de la population et aux intérêts nationaux. Tout retour sur l'histoire coloniale est proscrit, car inutile et susceptible de réveiller de vieux démons.

* Sociologue, spécialiste du Pacifique sud, auteur, notamment, de *Colonie en démocratie*, EDIPOP, Nouméa, 1987.

Dans cette optique, l'indépendance est non seulement injustifiée mais néfaste. Ne serait-elle pas anachronique dans un monde qui s'organise en ensembles de plus en plus larges, et suicidaire pour l'économie de cet archipel qui, grâce aux transferts de la métropole, est le plus riche de la région ? Mais cette approche manipulée du problème cherche à détourner l'attention de l'opinion du fait majeur que constitue la légitimité de la revendication nationaliste.

La première justice à rendre à la population mélanésienne est de reconnaître que le peuple canaque existe et qu'il est par excellence le peuple de la Nouvelle-Calédonie. Les Mélanésiens sont restés majoritaires dans leur pays jusqu'aux années 60, malgré l'effondrement démographique qui avait fait croire à leur disparition imminente pendant les premières décennies de la colonisation. Les populations immigrées ne l'emportèrent qu'à la faveur d'une relance de la colonisation de peu-

plement, destinée à assurer la suprématie blanche. Mais, depuis quelques années, le solde migratoire du territoire est stationnaire, voire négatif, et les Mélanésiens ont le taux de fécondité le plus élevé de tous les groupes ethniques. Ils sont près d'atteindre la moitié de la population et formeront, selon toute vraisemblance, la majorité du corps électoral dans quelque temps. Ce dynamisme démographique est une donnée essentielle de la situation, car il ne semble guère possible d'en compenser les effets par de nouvelles immigrations. Penser que le métissage entre Blancs et Noirs dissout l'appartenance ethnique n'est qu'une illusion dans l'état actuel des rapports entre les populations. Les clivages sont en effet tels qu'il n'existe pas de métis simplement « calédoniens » ; on n'y trouve que des « métis blancs » et des « métis noirs », selon l'insertion sociale des intéressés — quelle que soit la couleur de leur peau. L'identification de l'éthnie mélanésienne ne pose par ailleurs guère de problèmes : l'« état civil de droit particulier » (antérieurement « état civil indigène ») en fixe assez bien les contours pour une première approche.

Certes, les Mélanésiens parlent une trentaine de langues, leurs systèmes sociaux varient d'une région à l'autre, de multiples antagonismes anciens et nouveaux les opposent. La scolarisation, la salarisation et l'urbanisation déterminent chez eux, comme dans les autres communautés, des stratifications et des stratégies sociales divergentes. Rien, cependant, ne permet de mettre en cause leur identité, leur unité culturelle et sociale face aux populations allochtones. Au demeurant, cette unité se trouve puissamment renforcée par la lutte nationaliste, lutte considérée comme l'accomplissement des insurrections d'autrefois (en particulier de celle conduite par le grand chef Ataï en 1878). C'est ce peuple mélanésien qui, avec une remarquable constance, malgré les pressions subies, exprime massivement (à plus de 80 % de son électorat) sa volonté de récupérer la souveraineté sur son pays.

Revendication indépendantiste et droits acquis

FACE aux Mélanésiens, peuple de la Nouvelle-Calédonie, il n'y a — au sens strict du terme — que des immigrés. Une minorité d'entre eux appartient à des familles installées de longue date et considèrent ce pays comme leur unique patrie. Certains descendent des bagnards ; d'autres, de ces migrants de travail asiatiques que l'on importa comme main-d'œuvre bon marché ; d'autres encore, de colons venus librement. Mais la majeure partie de la population immigrée n'a pas les mêmes attaches avec ce pays. Certes, beaucoup d'Européens y possèdent des biens et tiennent à rester pour les faire fructifier. La plupart d'entre eux, cependant, subordonnent leur maintien dans l'archipel à la reproduction des avantages liés à la suprématie blanche qui, issue de la colonisation, reste entretenue jusqu'à présent par l'Etat. Importés comme travailleurs après les années 50 et constituant un semi-prolétariat entièrement dépendant du capitalisme européen, les Wallisiens et Futuniens se sentent, en grand nombre, condamnés à rester en Nouvelle-Calédonie par l'exiguïté de leurs îles d'origine. Pour incontestables qu'ils puissent être, les droits acquis

par les membres de cet ensemble hétérogène — droits qui devront être définis à titre individuel — ne sauraient abolir ceux, antérieurs, des Mélanésiens.

Le mouvement indépendantiste ne cherche pas à imposer ses options par la force. Il préconise au contraire l'organisation d'une consultation démocratique dans le respect du droit fondamental des peuples à disposer d'eux-mêmes — en l'occurrence, des droits du peuple mélanésien. Non seulement ce peuple a, lui seul, vocation à l'autodétermination en raison de ses droits premiers et prééminents ; mais le rapport colonial ayant jusqu'à présent bloqué l'émergence d'une entité sociale et culturelle calédonienne, il forme le peuple de la Nouvelle-Calédonie historiquement constitué. De plus, lui seul ayant été colonisé, il se trouve seul en situation de demander que lui soit restituée la souveraineté dont il a été dépossédé. Cette conception de l'autodétermination correspond à celle qui inspire la résolution n° 1514 (XV) de l'ONU,



« FÊTE DE LA LIBERTÉ » DU RPCR, NOUMÉA, SEPTEMBRE 1987
Une communauté crispée autour de privilèges devenus caducs

dans laquelle il est spécifié : « L'arrivée et l'installation de nouveaux habitants qui auraient changé dans un pays colonial la composition numérique de l'ensemble de la population ne peuvent modifier en rien les droits du peuple colonial concerné. » Par souci d'ouverture, le mouvement indépendantiste a cependant admis que les colons les plus anciennement installés en Nouvelle-Calédonie, voire tous ceux ayant un parent né dans le territoire, soient associés à la consultation (en tant que « victimes de l'histoire »). Et il a fait solennellement savoir qu'en cas d'indépendance la souveraineté récupérée permettrait au peuple autochtone d'exercer sa faculté d'accueil au bénéfice de tous ceux qui souhaiteraient participer à l'édification d'une communauté nationale à la fois canaque et pluri-ethnique (« *Projet de Constitution de la République kanak* », 19 janvier 1987). On est loin de l'image anti-démocratique et raciste que la droite s'efforce de donner des exigences indépendantistes.

Au lieu d'une autodétermination du peuple autochtone colonisé, le gouvernement de M. Chirac a organisé un scrutin ne prenant en compte que des droits individuels, avec la participation indistincte de tous les électeurs présents sur le territoire depuis trois ans et plus (y compris, entre autres, les fonctionnaires en affectation temporaire). Le référendum de 1987 ne fut qu'un simulacre d'autodétermination. La majorité que forment les Blancs (et leurs alliés) était simplement invitée à plébisciter sa suprématie — ce qu'elle fit. L'opération visait à légitimer le maintien d'une situation coloniale contre la volonté de la population colonisée. Celle-ci devait assister, impuissante, à une liquidation de ses droits

fondamentaux. Le suffrage universel, règle d'or des démocraties, était perverti. Ce coup de force, qui s'identifiait à une imposture, a suscité une profonde amertume et beaucoup de ressentiment chez les Mélanésiens. Ils refusèrent de participer à l'opération, en rejetèrent le résultat et continuèrent à réclamer un référendum d'autodétermination respectant leur dignité et leurs droits.

Les Mélanésiens veulent l'indépendance pour une raison simple : la population colonisée ne supporte plus la situation qui lui est imposée. Les opérations de recolonisation mises en œuvre au cours des deux dernières années ont fini par acculer les Mélanésiens aux solutions de désespoir.

D'autant que le référendum consacrait la vocation de colonie de peuplement du territoire. D'importantes incitations financières et fiscales furent programmées pour renforcer les forces conservatrices. L'hégémonie blanche a enregistré de nouveaux et sensibles progrès à la faveur de réformes institutionnelles et du détournement des transferts financiers de l'Etat. Diverses formes d'apartheid se développent. La réforme foncière engagée en faveur des Mélanésiens sous l'égide de l'Office foncier fut réorientée au bénéfice des colons blancs et de leurs dépendants, sous l'autorité d'un organisme spécialement créé à cet effet (l'ADRAF). Les recherches pédagogiques entreprises pour diminuer l'échec scolaire des Mélanésiens (enseignement des langues vernaculaires et prise en compte de certaines spécificités culturelles) furent arrêtées. L'Office culturel, scientifique et technique canaque, chargé d'étudier et de faire connaître la culture mélanésienne, se vit transformer en un office voué à

SCIENCES PO.

- STAGE INTENSIF D'ÉTÉ
- STAGE ANNUEL
- STAGE SEMESTRIEL

DROIT/SCIENCES ECO.

- STAGE 2^{ème} SESSION
- STAGE DE PRÉ-RENTRÉE
- STAGE DE SOUTIEN

documentation

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

propose aux universitaires, aux professeurs, aux cadres d'entreprises et d'organisations, aux étudiants tant français qu'étrangers de niveau supérieur, des séminaires afin de leur permettre de :

- 1 Comprendre les réalités de l'entreprise dans le contexte socio-économique français. Trois semaines dont un stage d'une semaine en entreprise et une semaine d'étude en province.

Du 30 juin au 22 juillet 1988

- 2 Faire le point sur l'actualité politique, économique et sociale en

LE MAGISTÈRE D'ÉCONOMIE ET DE FINANCE INTERNATIONALES DE BORDEAUX I

Spécificité : une équipe confirmée plus dix conventions d'association (stages, séminaires spécialisés, etc.)

LA FINANCE INTERNATIONALE

avec la BANQUE DE FRANCE, la BANQUE INDOSUEZ et... les professeurs BOURGUINAT, Mc MAHON (Birmingham) URRUTIA (Bilbao)

L'EXPORTATION ET L'INVESTISSEMENT A L'ÉTRANGER

en Nouvelle-Calédonie

l'exaltation d'une société pluri-ethnique imaginaire. Le « Plan de relance économique » accrut les inégalités dans des proportions inconnues jusque-là, l'aide de l'Etat profitant surtout à la bourgeoisie blanche de Nouméa et à sa clientèle (une part non négligeable des 3 milliards de francs payés annuellement par les contribuables métropolitains pour la Calédonie est transformée en capitaux privés placés à l'étranger). Les médias furent plus que jamais mis au service des intérêts de la minorité dominante. Et, pour couronner cette politique, le « statut Pons » a privé les Mélanésiens de la plupart des possibilités consenties dans le cadre des régions créées par le « statut Pisani ».

La justice est devenue la justice des Blancs pour les Blancs, contre les Noirs. La moindre infraction commise par les indépendantistes contre l'ordre public donne lieu à des poursuites, tandis que les nombreux et graves attentats commis par des « loyalistes » restent impunis. Dans un cas, il s'agit de menées subversives et terroristes ; dans l'autre, d'actes patriotiques. Pour être dissuasives, les peines infligées aux Mélanésiens doivent toujours être « exemplaires ». La prison du Camp-

Est, à Nouméa, contient des dizaines de détenus noirs qui sont en fait des prisonniers politiques. Le comble de la partialité fut atteint avec l'acquiescement des sept auteurs du massacre de Hienghène par la cour d'assises de Nouméa, en octobre 1987. Ce verdict, qui innocentait des assassins ayant reconnu dix meurtres commis dans des conditions atroces, a persuadé les Mélanésiens que leurs vies n'ont pas de valeur devant la justice telle qu'elle s'exerce à Nouméa.

Les forces armées comptent de 7 000 à 8 000 hommes, pour à peine 70 000 Mélanésiens - femmes, enfants et vieillards compris. Cette présence militaire massive, que le pouvoir a justifiée par des missions humanitaires et d'appui à la démocratie, révèle ses véritables fonctions. Sa mission effective est de protéger par la force l'ordre colonial. Les activités de sport et de loisir organisées dans les tribus par les militaires, leur collaboration à des travaux agricoles, le zèle qui les anime pour tout ce qui touche à la religion (restauration des lieux de culte aux frais de l'administration, participation aux cérémonies et festivités), les constructions de pistes, etc., ne constituent en



RASSEMBLEMENT DE MILITANTS DU FLNKS A CANALA, AOUT 1987
L'émergence du peuple canaque contre un système dépassé

fait que des opérations de séduction et de renseignement. La « nomadisation » permet d'assurer la surveillance des villages. L'omniprésence de l'armée n'a pour but que d'intimider les indépendantistes. En cas d'incidents, les forces de répression interviennent avec une violence croissante contre la population. Elles se comportent volontiers comme en pays conquis, violant les domiciles et les lieux sacrés, et pratiquant le chantage aux représailles. Dans la région de Koné, la population mélanésienne a été quasiment prise en otage, après que deux gendarmes eurent été tués. Les villages furent soumis à des « opérations coup de poing » répétées, fort traumatisantes, puis « occupés » pendant des semaines. Plus les affrontements s'aggravent (prenant parfois une allure de guérilla), plus la répression se veut exemplaire. On peut trouver ridicule que, à l'instar des bâtiments de la Royale au dix-neuvième siècle, un navire de guerre français fasse aujourd'hui donner ses pièces pour effrayer des indigènes à Pouébo en vue d'appuyer le débarquement de quelques gendarmes ; mais le carnage perpétré le 5 mai 1988 à Ouvéa par des unités d'élite de l'armée renvoie aux représailles coloniales les plus brutales et continue à jurer l'évolution de la situation d'un point de vue éthique.

Le mouvement indépendantiste estime avoir essayé, avec une grande patience, les voies de la concertation avant de se résoudre aux actions violentes. Ses chefs l'ont fait jusqu'à risquer de se discréditer auprès d'une partie de leurs militants ; les plus jeunes de ceux-ci en sont venus à leur reprocher de faire le jeu des forces conservatrices. Lorsqu'il leur avait été proposé de participer à la gestion du territoire dans les régions établies par le « statut Pisani », ils avaient saisi cette occasion de rencontre et de travail en commun avec les autres composantes de la population. Les nationalistes s'occupaient alors plus de programmes de développement que de politique, et bien des colons européens purent se féliciter des interventions réalisées à leur profit. Mais le redécoupage des régions opéré par le « statut Pons » et la redéfinition de leurs compétences ont chassé les indépendantistes des responsabilités administratives et techniques qu'ils occupaient, au profit des forces conservatrices.

C'était le retour à l'exclusion, ou tout au moins une nouvelle marginalisation jugée humiliante et non acceptable.

Les actions non violentes organisées pour protester contre le référendum de 1987 furent une autre tentative du mouvement indépendantiste pour se faire entendre. Elles ne rencontrèrent qu'incrédulité ou mépris de la part de la droite et de la population européenne, quand elles ne furent pas réprimées (matraquage à la place des Coco-

tiers, 22 août 1987). Les marches, les *sit in* et les jeûnes eurent pour résultat le plus tangible de démobiliser une partie des militants, ce qui provoqua - par contrecoup - un regain de faveur pour les stratégies violentes.

Si les chefs indépendantistes se sont à leur tour radicalisés, ce n'est sans doute pas tant sous l'effet de la pression exercée par la base qu'au vu de l'inanité de leurs efforts pour obtenir par d'autres voies le respect des droits du peuple canaque. Ils ont observé que l'influence de la droite activiste, la pression qu'elle exerce sur l'Etat, dépend pour une part notable de la menace d'un recours aux armes. Cette stratégie de lutte pourra de nouveau changer, mais les graves séquelles des événements survenus à cette occasion

marqueront l'avenir. La jeunesse canaque, qui a payé un lourd tribut (dix-neuf morts à Ouvéa), est plus que jamais déterminée à mener le combat à son terme.

Pour sortir de ce cycle infernal, le dialogue est indispensable. Mais les Mélanésiens sont très avertis des ambiguïtés des propositions venant de la droite coloniale et des instances de l'Etat, et ils n'ont plus confiance en la parole de la France. Quand le pouvoir dominant invite au dialogue ceux qu'il domine, c'est habituellement pour faire entériner les conditions de la perpétuation de sa domination. Le rapport entre « partenaires » est d'emblée piégé, car, si les dominés ne consentent pas à entrer dans le jeu qu'on veut leur imposer, ils sont accusés de refuser le dialogue et on leur impute la responsabilité des tensions.

Le dialogue ne supprimera pas les antagonismes entre les Mélanésiens et les Européens en Nouvelle-Calédonie. Ces antagonismes sont déterminés par les structures coloniales héritées du passé, reproduites et sans cesse actualisées. Les inégalités, les discriminations et les exclusions sont constitutives du système. Les intérêts contradictoires et l'état des rapports de forces expliquent les incompréhensions entre Blancs et Noirs, et non l'inverse. D'où les limites du dialogue. Une négociation ne peut être féconde que si elle porte sur les conditions d'une transformation radicale de cet ordre social qui, fondamentalement, rend tout dialogue impossible ou vain. Les Mélanésiens ne pourront, en toute logique, être intéressés que par un seul type de dialogue : celui qui formulera les modalités de la décolonisation.

JEAN-MARIE KOHLER.

Prise d'assaut et information-otage

Par JEAN CROZIER

PRÉCIPITÉ pour raisons électorales ou imposé pour sauver des gendarmes, le règlement de la prise d'otages d'Ouvéa pose, entre autres graves problèmes politiques, la question de la liberté de la presse sur un territoire français. Pour « la sécurité des journalistes » (1), sinon pour le droit à la recherche de l'information, les zones militaires sensibles (ZMS) n'ont en effet pas cessé de s'étendre en Nouvelle-Calédonie à partir du 22 avril 1988 (2).

L'interdiction faite aux journalistes de pénétrer, d'interroger, de filmer ou de photographier est la loi première d'une ZMS. Justifiable en temps de guerre, mais en principe limitée en temps de paix au périmètre des installations militaires, cette mesure, quand elle est étendue à l'ensemble d'une île française où se déroulent des opérations de maintien de l'ordre, ne peut qu'inquiéter le citoyen. Imaginerait-on que, à l'occasion d'une prise d'otages à la mairie de Paris, la moitié de la capitale soit interdite à la presse durant deux semaines ? Qu'Ouvéa soit située à 19 000 kilomètres de Paris ne change rien au problème.

A Ouvéa, précisément, le premier jour de la prise d'otages, les deux équipes de télévision dépêchées sur place ont été enfermées dans un hangar de l'aérodrome par les militaires avant de devoir regagner Nouméa sans plus d'information. L'île est restée interdite à la presse durant quatorze jours.

Autre fait d'impitance : le « relâchement » du contrôle, par l'armée, de l'accès à l'île d'Ouvéa n'a pas coïncidé avec la date de la libération des otages (9 mai). Certes, dans l'après-midi du 5 mai, au terme de l'opération « Victor », le commandant Vidal et M. Bernard Pons accordaient un entretien sur l'aéroport d'Ouloup, à Ouvéa... Mais c'était à la seule équipe d'Antenne 2, disposant d'une accélération du Service information des armées (SIRPA). Pendant ce temps, cinq autres équipes de chaînes françaises (3) et trois australiennes attendaient à Nouméa. Certes, le lendemain 6 mai, le commandant des forces armées en Nouvelle-Calédonie organisait, pour tous les journalistes, une visite guidée de la « grotte aux otages », mais, le 7 mai, Ouvéa et ses deux mille huit cents habitants étaient toujours sous le contrôle des fusils d'assaut mais hors d'atteinte des caméras.

Ainsi, jusqu'à la fin du second tour de l'élection présidentielle, l'accès à Ouvéa a dépendu de l'autorité militaire et du ministre des DOM-TOM. Seules, le 8 mai, l'équipe d'Antenne 2 accréditée par l'armée et celle de la « 5 » ont pu filmer, à Ouvéa, les obsèques des dix-neuf membres du FLNKS, une équipe de RFO étant autorisée à filmer le déroulement du scrutin. Mais aucune de ces trois équipes n'a pu se rendre aux environs de Gousana, au nord de l'île, ni recueillir, sur le déroulement des opérations de maintien de l'ordre et sur les conditions de l'assaut final, l'opinion des tribus directement concernées. Or, en raison du décalage horaire (GMT + 11), les journaux télévisés de 13 heures auraient pu diffuser, le dimanche 8 mai, un reportage sur ces témoignages tournés dans l'après-midi de ce même dimanche.

Craignait-on que ces éventuels témoignages canaques fussent aux antipodes des versions officielles ? Ou qu'ils « tombent », en métropole, en plein scrutin ? Depuis, des enquêtes ont été ouvertes, mais, pendant les « événements », la presse n'avait pu travailler librement.

(1) M. Bernard Pons à Nouméa, conférences de presse des 25 avril, 28 avril et 5 mai 1988.

(2) Outre Ouvéa, sur les deux autres îles Loyauté (Maré et Lifou), plusieurs lieux, dont les aérodromes, ont été déclarés ZMS. Sur la Grande-Terre, ont également été déclarés « zones sensibles » l'aéroport de Tontouta et tous les postes militaires des principaux axes routiers (Canala-Thio-Hienghène).

(3) TF 1, la « 5 », M 6. RFO et l'équipe d'Antenne 2 non accréditée.

INSTITUT D'ÉTUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES

(I.L.E.R.I.)

Établissement d'enseignement supérieur libre

12, rue des Saints-Pères, 75007 PARIS
Tél. 42-96-51-48

Fondé en 1948, l'Institut donne une formation de caractère juridique, diplomatique, économique, commercial et linguistique aux étudiants et aux jeunes cadres désireux de se préparer aux

CARRIÈRES INTERNATIONALES

L'enseignement est assuré par des professeurs d'Université, des hauts fonctionnaires et des praticiens des affaires internationales.

Les études se répartissent sur quatre années.

Le diplôme permet l'accès aux études de 3^e cycle (DEA et DESS) ainsi qu'aux diplômes des Universités étrangères (MBA, MIA, MIR, etc.).

Baccalauréat exigé - Recrutement sur dossier après entretien. Statut étudiant.

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Précédents articles

● « Présence de la France dans le Pacifique sud : les enjeux stratégiques de la crise calédonienne », par Philippe Leymarie (MARS 1985).

● « Un autre destin pour les « dernières colonies françaises ». Objectifs communs et grande diversité des mouvements indépendantistes », par Michel Camon et Jean Chesneaux (AOUT 1985).

● « Dossier « Nouvelle-Calédonie » : tardive et difficile transition. Comment desserrer le carcan de la dépendance économique ? » par François Dupon. « Nouméa, une place-forte et son désert », par Loïc Wacquant. « Les Mélanésiens : des origines controversées », par José Garanger. « Irruptions canaques », par Jean-Pierre Alaux (OCTOBRE 1985).

● « Les contradictions coloniales de la démocratie néo-calédonienne », par Jean-Marie Kohler (JUILLET 1987).

Deux dossiers

Les Antillais en Europe

La Revue européenne des migrations internationales (1) a consacré un important dossier aux Antillais installés en Europe. Sont notamment analysées la politique française de l'immigration de 1946 à 1987 et « la gestion sociopolitique de l'identité culturelle » des Antillais en France. Trois études font d'autre part le point sur le statut des personnes originaires de Suriname, Curaçao et d'autres territoires caraïbes. Une étude comparative du sort réservé aux Antillais en Grande-Bretagne et au Canada apporte enfin d'utiles informations sur ces communautés noires qui, ici et là, se heurtent à de graves difficultés, dans le domaine de l'emploi notamment.

Les auteurs rappellent avec raison que les migrants antillais constituent une catégorie à part, en raison des liens privilégiés avec la « métropole », qu'il s'agisse de l'ancienne puissance coloniale ou de la même nation (cas français).

L'avenir de l'outre-mer français

La commission Justice et Paix de l'Eglise catholique de France publie de son côté un très intéressant dossier sur « L'avenir de l'outre-mer français » (2). Appuyés sur une documentation solide, voici quelques jugements de la commission : « Les économies des DOM-TOM n'existent pas » ; le niveau de vie y est artificiellement assuré par des transferts de fonds publics (25 milliards par an - soit autant que toute l'aide au tiers-monde) ; l'avenir ne peut être bâti que « sur un développement local reposant sur une base populaire ». A propos de la Nouvelle-Calédonie, les auteurs écrivent : « Pour que l'accord se fasse (avec les Canaques, à propos des nouveaux rapports entre communautés), il faudra l'inscrire dans une optique d'indépendance, négociée, préparée et précédée d'une période transitoire ; indépendance proposée, assumée par le gouvernement et ratifiée par un référendum. » Justice et Paix n'exclut pas non plus l'indépendance pour la Polynésie.

J. D.

(1) Revue européenne des migrations internationales, vol. 3, n° 3, 4^e trimestre 1987, 90 F, 95, avenue du Recteur-Pineau, 86022 Poitiers, France. D'autre part, la revue Mawon, cahiers de l'immigration guadeloupéenne, guyanaise, martiniquaise et réunionnaise a consacré son premier numéro (1987) à l'insertion sociale en France des Français d'outre-mer (6, rue de l'Europe, 75014 Paris.)

(2) Commission française Justice et Paix, 71, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris.

UNIVERSITÉ DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE

UFR DÉVELOPPEMENT

Vous voulez :

Une formation niveau Bac + 2 ou Bac + 4, en prise sur la réalité économique et sociale, animée par des enseignants soucieux de vos débouchés.

Vous recherchez :

Une formation de troisième cycle assurée dans le cadre de laboratoires internationalement reconnus.

Nous proposons :

P Une formation de base pour la poursuite d'études en économie et en gestion (DEUG).
C
E Une formation de technicien de la fonction personnel (DEUST). Tél. 76.82.54.88.
G
S Un second cycle d'économie appliquée à la gestion du développement et de l'emploi.
C Tél. 76.82.54.90.
A

I DEA Economie du développement.
R DEA Economie du travail.
E DESS Gestion des ressources humaines.
P Tél. 76.82.54.28.
D
I DEA Espaces, pouvoirs et aménagement (en commun avec le Ceps).
U DESS Urbanisme et aménagement.
G Tél. 76.87.24.28.

Ufr Développement - 47 X
38040 Grenoble cedex